

Cahors le, 27 avril 2006

Compte rendu C.A.P. locales Catégorie B

C.A.P. du 20/04/2006

Siégeaient pour la CGT: C.GANIL/V.BROUSSOUX/G.FRELIN

A l'ordre du jour :

- 1- Approbation du PV de la CAP précédente
- 2- Liste d'Aptitude de C en B
- 3- Examen des tableaux d'avancement

Les représentants C.G.T. rappellent qu'ils ne sont pas favorables aux promotions par liste d'aptitude. Le SNT – CGT propose depuis longtemps la mise en place d'un concours ou examen professionnel en lieu et place de la liste d'aptitude actuelle.

Mais le rôle des élus du personnel étant de défendre les intérêts de tous les collègues, les représentants C.G.T. ont participé activement à cette commission.

1. Approbation du PV de la précédente CAP

Contrairement aux autres CAP, les élus CGT n'ont pas approuvé le PV de la CAP précédente :

Il semblerait qu'il subsiste une incertitude concernant la date réelle d'affectation de Mme DEWITTE (en remplacement de Mme ALBA au 1^{er} avril 2006).

De plus, le cas de Mme VALETTE (Trésorerie de St-Céré) fut abordé de manière appuyée par les élus CGT, or il s'avère que cette intervention a été par trop minimisée lors du compte rendu officiel.(cf notre compte-rendu)

La Direction a pris note de ces deux observations.

2 . Liste d'aptitude au grade de contrôleur du Trésor Public

En 2006 : 52 agents remplissent les conditions , 28 postulent.

Dès l'ouverture de la séance, Mr LEONARD informe les représentants du personnel qu'il ne souhaite pas établir de liste " trop longue" **afin de ne pas donner de faux espoirs aux prétendants et de ne pas se lier les mains pour les années à venir...**

L'administration propose d'inscrire 3 classés sur la liste 2006 et de n'en retenir que 2 à partir de 2007 :

- 1) Madame RIGAL Claudine / Trésorerie de Bretenoux**
- 2) Madame CORNELIS Anne Marie / Trésorerie de Latronquière**
- 3) Monsieur FRELIN Jean-Marie / CMIB**

La Direction précise que l'ensemble des agents postulants restants ont le « statut » de proposés non-classés. Quant aux critères retenus pour classer les agents, l'administration nous informe qu'il ne sera plus tenu compte de l'âge des personnes candidates.

Vote :

Administration : pour
C.G.T. +F.O : pour

COMMENTAIRES SUR NOTRE VOTE:

Malgré ce vote, les représentants CGT font remarquer que la notion d'âge a son importance si l'agent en question ne peut espérer sa promotion avant d'être mis à la retraite. Toutefois, il s'agit d'une avancée car lors des précédentes CAP, ce critère d'âge nous était opposé au motif que l'agent ne pouvait pas développer une carrière de B.

3 . Tableaux d'avancement

- LISTE DES B 2EME CLASSE A B 1ERE CLASSE

La Direction nous informe des critères retenus par la CP pour la sélection des agents :

- note de 19 dans l'échelon le plus élevé en 2003 et 2004 (et au moins la note pivot équivalente en 2005)
- après cette première sélection, examen de l'ancienneté

Sur 11 ayant droit, 4 peuvent être proposés

Sont retenus par la direction :

- **Marc BREGER / Trésorerie de Gramat**
- **Frédéric DEGLAIRE / ERD**
- **Catherine GANIL / ERD**

Les élus CGT font remarquer qu'il reste encore une possibilité, la Direction insiste sur l'obligation de répondre au critère de notation évoqué ci-dessus.

Vote :

Administration : pour
C.G.T. +F.O : abstention

- **LISTE DES B 1ERE CLASSE A C.P**

Les critères de sélection restent les mêmes.

Sur 19 ayant droit, 3 peuvent être proposés.

Sont retenus par la direction :

- **Didier Thérondel /Trésorerie de Figeac**
- **Evelyne Huau / Trésorerie de Figeac**
- **Alain Galinier / Trésorerie de Gourdon**

Vote :

Administration : pour
C.G.T. +F.O : abstention

COMMENTAIRES SUR NOTRE VOTE

VOICI DONC LE 3 EME EFFET « KISS COOL » DE LA REFORME DE LA NOTATION : après les avancements dans l'ancienneté dans l'échelon (qui, selon la direction, devait être la seule conséquence pour les agents de cette réforme), après la prime refusée aux agents ayant une note négative, cette CAP nous démontre l'effet le plus nocif de la notation : L'institution de listes d'aptitude « au mérite » à l'intérieur des corps de contrôleur. Il en ressort que les agents bénéficiant simplement de la note pivot en sont les premiers pénalisés.

Même si nous nous réjouissons pour les agents sélectionnés par l'Administration (ce qui explique notre abstention pour le vote), nous déplorons fortement et amèrement que le critère de la notation soit celui qui prime à la décision finale puisque cette évaluation de l'agent est par définition totalement subjective. Nous continuons à soutenir que l'ancienneté est le critère primordial laissant à chacun sa chance d'évoluer.

Nous invitons donc tous les agents à déposer un recours lorsque leur note ne sera pas positive et à massivement signer la pétition contre cette réforme qui va créer une superbe ambiance dans les services et dans les postes !

Cette pétition est disponible sur notre site et recirculera prochainement sous forme papier

Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT.
Alors, je me syndique...

Nom prénom :

Adresse administrative :

.....

Grade : Echelon/Indice :

Temps partiel : Prélèvement automatique (o/n)

Date : Signature

